

18 février 2003

03.113

Interpellation du groupe PopEcoSol

Inégalité devant l'impôt, la correction devient urgente

Dans son édition du 6 février courant, la presse cantonale donnait connaissance de la situation des coefficients fiscaux entre les communes. L'article est titré: "Communes inégales devant l'impôt. Que dire des contribuables!"

Du coefficient de 63 pour Vaumarcus à 119 pour Noiraigue, 56 points de différence. Cet écart est inacceptable.

Dans un si petit canton, il n'est pas normal que des habitants profitent d'un paysage qu'ils n'ont pas créé, d'un climat et d'une altitude meilleurs que d'autres pour attirer les touristes et les placements financiers sans qu'un rééquilibrage soit mis en place.

L'équilibre du canton entre toutes ses communes et entre tous ses habitants est une nécessité. La péréquation devait corriger ces inégalités qui deviennent des injustices au gré des années qui passent. Qu'en est-il?

Nous demandons au Conseil d'Etat s'il a des stratégies pour corriger cet intolérable écartèlement. Combien de temps devront attendre les habitants prétérités pour espérer voir leur situation s'améliorer?

Faudra-t-il passer par la cantonalisation de la fiscalité des personnes morales selon la motion du groupe PopEcoSol 02.171, du 3 décembre 2002, "Imposition des personnes morales"?

Faudra-t-il accélérer le désenchevêtrement et transmettre au canton tous les services fondamentaux pour alléger les parts communales; ces dernières ne se préoccupant que des ressources qu'elles choisiront pour des réalisations communales et dont elles assument les conséquences?

La course à la baisse du coefficient fiscal engendre des décisions pour le moins discutables. En son temps, la commune des Brenets refusait la construction d'un collège. Lors des votations du 9 février dernier, les Loclois ont de justesse accepté la baisse du coefficient fiscal alors que Bôle refusait la construction d'une halle de gymnastique. Nous avons entendu notre collègue Jean-Claude Baudoin se réjouir du vote du Locle et regretter celui de Bôle. Pourtant, dans les deux situations, c'est le même esprit qui fut majoritaire, celui de ne penser qu'à ses intérêts financiers immédiats. La situation devient plus que préoccupante et mérite des propositions rapides et complètes de la part du Conseil d'Etat.

Nous souhaitons que ce dernier n'esquive pas ses responsabilités et qu'il nous annonce des mesures et un programme pour répondre à des questions que se posent également beaucoup de citoyennes et de citoyens de notre canton.

Signataires: A. Bringolf, D. de la Reussille, J.-P. Veya, G. Gehringer, G. Hirschy, M. Ebel, L. Debrot, J. Kuhn-Rognon, H. Jenni, N. de Pury et Patrick Erard.